

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 550 000 000 euros Siège social : 12 place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex 437 667 371 R.C.S. Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

Le présent rapport a pour objet d'exposer l'activité de la Société au cours du premier semestre 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce rapport comprend:

- I. Le rapport semestriel d'activité page 2
- II. Le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle et les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2022 page 20
- III. La déclaration de la personne physique responsable du rapport page 46

* *

Le présent rapport financier semestriel est déposé auprès de l'AMF selon les modalités prévues par le Règlement Général.

Il est disponible sur le site de Crédit Agricole SA:

https://www.credit-agricole.com/finance/finance/dette/emissions-marche/ca-home-loan-sfh-covered-bonds



I – Rapport d'activité au 30 juin 2022

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 550 000 000 euros Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge 437 667 371 R.C.S. Nanterre

RAPPORT D'ACTIVITE

Sommaire

PRESENTATION DE LA SOCIETE	4
PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	5
FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE I- Approbation des comptes de l'exercice 2021 II- Gouvernance - Composition du Conseil d'administration et Direction générale III- Mandats des Commissaires aux comptes IV-Programme 2022 V- Autorisations d'émission	5
I- Evolution de la Cash Collateral réserve II- Bilan III- Hors-bilan IV-Résultats V- Résultats financiers des cinq derniers exercices	7
EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES	1
DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE	1
ANNEVES	0

RAPPORT D'ACTIVITE de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH au 30 juin 2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est une Société anonyme à Conseil d'administration dont 99.99% des actions sont détenues par Crédit Agricole SA.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital requirements regulation » et à la suppression du statut de Société financière, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'ayant pas opté pour le statut national de société de financement, exerce comme établissement de crédit spécialisé.

Précédemment, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a été agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, établissement de crédit - société financière (le 13 novembre 2007) et société de financement de l'habitat (le 12 avril 2011) au sens des articles L511-1 et L.513-28 du Code monétaire et financier.

L'unique objet commercial de la Société consiste à financer des prêts à l'habitat et d'autres actifs financiers entrant dans le cadre juridique des sociétés de financement de l'habitat. Afin de financer de telles opérations, la Société peut procéder à l'émission d'obligations dites « obligations de financement de l'habitat », et profiter ainsi du privilège créé par l'Article L. 513-11 du Code monétaire et financier (ou contracter d'autres formes d'emprunts bénéficiant de ce Privilège), mais aussi émettre des obligations ordinaires ou faire appel à d'autres sources de financement ne bénéficiant pas dudit Privilège.

A la date du présent rapport, l'unique activité de la Société consiste à émettre des obligations sécurisées sous droit français et des obligations sécurisées au nominatif sous droit allemand (les « **Obligations Sécurisées** ») bénéficiant de ce Privilège, et à consacrer le produit de ces émissions au financement d'avances (les « **Avances à l'Emprunteur** »), en tant que prêteur, au profit de Crédit Agricole S.A., en tant qu'emprunteur, dans le cadre d'une convention de crédit, lesdites Avances à l'Emprunteur étant totalement sécurisées par l'octroi par les Caisses régionales et LCL, en faveur de la Société, de créances issues des Prêts à l'Habitat remises en pleine propriété à titre de garantie financière, conformément aux Articles L. 211-36 à L. 211-40 du Code monétaire et financier et aux dispositions de la convention d'octroi de garantie financière, conclue entre la Société, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et LCL.

Les émissions d'Obligations Sécurisées réalisées par la Société sont notées Aaa par Moody's, AAA par Standard & Poor's et AAA par FitchRatings.

Dans le cadre de son programme d'obligations garanties, les émissions réalisées par Crédit Agricole Home Loan SFH bénéficie du label « obligation garantie européenne de qualité supérieure » mentionné à l'article L.513-26-1 II du Code monétaire et financier, conformément au courrier de l'ACPR en date du 22 juillet 2022.

Conformément à ses statuts, la société n'a pas de filiale et ne détient pas de titres de participation dans aucune société.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers semestriels de Crédit Agricole Home Loan SFH sont établis en normes françaises en conformité avec les principes comptables applicables en France aux établissements de crédit et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DU SEMESTRE ECOULE

I- Approbation des comptes de l'exercice 2021

L'Assemblée générale annuelle du 06 mai 2022 a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, lesquels font apparaître un bénéfice de 139.099,94 EUR. Ce résultat a été affecté ainsi qu'il suit :

Résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 : 139.099,94 €
 Auquel s'ajoute le Report à nouveau antérieur : 3.317.890,10 €

Affecté de la façon suivante :

Dotation à la réserve légale :
 6.954,99 €

• Le solde constituant un résultat distribuable de : en totalité au report à nouveau :

3.450.035,05 €

Report à nouveau après affectation du résultat : 3.450.035,05 €

II- Gouvernance - Composition du Conseil d'administration et Direction générale

Depuis l'Assemblée générale du 7 mai 2021, les changements suivants sont intervenus au sein du Conseil d'administration :

- Monsieur Emmanuel VEY a été nommé administrateur, en remplacement de Madame Laurence RENOULT ;
- Monsieur Nicolas TAVERNIER a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur José SANTUCCI ;
- Monsieur Laurent COTE a été nommé administrateur, en remplacement de Madame Nadine OLLIVIER FEDON, qui conserve toutefois la direction générale de la société.

Tous les autres mandats d'administrateurs ont été renouvelés.

III- Programme 2022

Le Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (d'un montant maximum de 40 milliards d'euros) - visa n° 15-610 de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 26 novembre 2015 a fait l'objet d'une mise à jour annuelle réalisée au premier trimestre 2022- **visa AMF N°22-036** (16 février 2022).

Le prospectus de base a fait l'objet de suppléments :

- Supplément n° 1 au prospectus de base, le 9 mai 2022 visa AMF N° 22-139,
- Supplément n° 2 au prospectus de base, le 18 août 2022 visa AMF N° 22-354.

IV- Autorisations d'émission

L'autorisation globale d'émissions obligataires pour l'année 2022 a été fixée à hauteur d'un montant maximum de 5 milliards EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises) par le Conseil d'administration du 6 mai 2022. Elle avait été précédemment fixée à hauteur d'un montant maximum de 3 milliards EUR (ou contre-valeur en euros des émissions en devises) par le Conseil d'administration du 16 décembre 2021.

En application de l'article R.513-16 V du Code monétaire et financier, le montant maximum des programmes trimestriels d'émissions a été fixé comme suit :

- Pour le 1^{er} trimestre 2022 : autorisation fixée à hauteur de 1,7 milliard EUR ou contrevaleur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 16 décembre 2021) ; Un Comité restreint s'est réuni le 14 février 2022 et a porté l'enveloppe trimestrielle du 1er trimestre 2022 de 1,7 milliard EUR à 3 milliards EUR.
- Pour le 2ème trimestre 2022 : autorisation fixée initialement à hauteur de 1,75 milliard EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 15 mars 2022) puis à hauteur de 2 milliards EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 6 mai 2022) ;
- Pour le 3^{ème} trimestre 2022 : autorisation fixée à hauteur de 1 milliard EUR ou contre-valeur en euros des émissions en devises (Conseil d'administration du 14 juin 2022) ;

ACTIVITE ET RESULTATS

Au cours du premier semestre 2022, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a levé 4 milliards EUR en trois émissions :

- Série 78-1 : EUR 1,25 milliard 0,375% 11,01 ans : 27 janvier 2022 au 1^{er} février 2033 (publique);
- Série 79-1 : EUR 1,75 milliard 0,875% 5,42 ans : 31 mars 2022 au 31 août 2027 (publique) ;
- Série 80-1 : EUR 1 milliard 1,625% 8,00 ans : 31 mai 2022 au 31 mai 2030 (publique).

Par comparaison, au cours du premier semestre 2021, la société n'avait réalisé aucune émission d'obligations sécurisées.

Au cours du premier semestre 2022, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a par ailleurs remboursé une émission en EUR pour un montant de 1,289 milliard, cette émission étant arrivée à échéance le 17 janvier 2022.

Au premier semestre 2021, deux émissions en EUR de 1,405 milliard ont été remboursées.

I- Evolution de la Cash Collateral réserve (Cash Collateral required funding amount):

Suite à la dégradation de la notation court terme de Crédit Agricole SA de F1+ à F1 par Fitch Ratings (annonce du 17 juillet 2013), CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place (le 21 août 2013) une réserve apportée par Crédit Agricole SA. Cet appel de *cash collateral* est prévu à l'article 5 du *Cash Collateral Agreement*.

Selon le *Cash Collateral Agreement*, Crédit Agricole SA (en tant que *Cash Collateral Provider*) doit ainsi apporter à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires à venir.

Le montant de cette réserve (*Cash Collateral required funding amount*) s'ajuste au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées dans les 270 jours à venir, après prise en compte le cas échéant des périodes d'extension.

Les agences de notation ayant revu leurs notations, la réserve concernant le *prematurity* test n'est plus exigible.

II- Bilan

Le **total du bilan** de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est en hausse de 2,7 milliards EUR passant de 32 milliards EUR fin 2021 à 34,7 milliards EUR au 30 juin 2022.

Au passif, le poste **dettes envers les établissements de crédit** représente 243 K EUR (249 K EUR fin 2021). Du fait des taux négatifs, ce poste correspond aux intérêts courus des Call accounts 32 jours et des dépôts à vue.

Le poste **dettes représentées par un titre** représente 98 % du total du passif avec un montant de 34,1 milliards EUR (31,4 milliards EUR au 31 décembre 2021). Il enregistre :

- L'encours des émissions d'obligations de financement de l'habitat en vie à leur valeur nominale pour 34 milliards EUR (31,2 milliards EUR au 31 décembre 2021) correspondant à 52 émissions en vie, soit 80 émissions réalisées au 30 juin depuis le lancement du Programme ; la durée restant à courir des émissions au 30 juin 2022 est de 5,61 ans.
- Les dettes rattachées à ces titres à la date de clôture de la période : intérêts courus pour 186,6 millions EUR (222 millions EUR au 31 décembre 2021).

Par symétrie, à l'actif, le principal poste du bilan est constitué des **créances sur les établissements de crédit** pour un montant de 34,6 milliards EUR soit 99,5% du total de l'actif (31,9 milliards EUR au 31 décembre 2021). Ces créances représentent principalement :

- L'encours nominal des prêts à terme octroyés à Crédit Agricole SA pour 34 milliards EUR (31,2 milliards d'euros au 31 décembre 2021) en contrepartie des obligations levées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH;
- Les intérêts courus sur ces prêts : 186,6 millions EUR (222 millions d'euros au 31 décembre 2021) ;
- L'encours nominal des Call accounts 32 jours auprès de Crédit Agricole SA sur lesquels sont placés la trésorerie issue des fonds propres (capital) pour 400 millions EUR (montant identique au 31 décembre 2021);
- Les dépôts à vue sur lesquels sont placés la trésorerie et la Cash Collateral réserve auprès de Crédit Agricole SA pour 151 millions d'euros (151,5 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Les comptes de régularisation et autres actifs/passifs comprennent les éléments suivants :

- A l'actif:
 - ✓ en charges constatées d'avance, essentiellement les primes d'émission négatives (décotes) et les frais d'émission (commissions de placement) restant à étaler au 30 juin 2022 sur la durée de vie des obligations, pour respectivement 100,3 millions EUR et 53,9 millions EUR;
 - ✓ le dépôt de garantie au Fonds de Résolution Unique pour 4 millions EUR ;
- Au passif:
 - ✓ en produits constatés d'avance, les primes d'émission positives (surcotes) restant à étaler sur les emprunts émis pour 24 millions EUR ;
 - ✓ des prestations au titre de la période dont les factures n'ont pas été reçues à la date d'arrêté (en charges à payer). Il s'agit principalement des honoraires pour 586 K EUR et des agency fees pour 155,5 K EUR.

Les capitaux propres restent stables, 553,9 millions EUR au 30 juin 2022 versus 553,8 millions EUR au 31 décembre 2021, du fait de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 de 139,1 K EUR à la réserve légale et au report à nouveau. La variation est due au résultat du 30/06/2022.

III- Hors-bilan

Les émissions de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont sécurisées par la constitution de sûretés destinées à garantir le remboursement par Crédit Agricole SA des prêts qui lui sont octroyés par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces sûretés reposent sur le transfert en pleine propriété à titre de garantie financière d'un portefeuille de prêts immobiliers apportés par les Caisses régionales de Crédit Agricole et LCL.

Elles sont enregistrées en hors bilan en **Autres engagements** pour un montant de 49,02 milliards d'euros au 30 juin 2022 (46,84 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

Des swaps de devises sont en place sur les émissions en CHF ainsi que des swaps miroirs associés avec Crédit Agricole SA.

Ils sont enregistrés en hors bilan en **Opérations de change à terme** pour un montant de 2,9 milliards d'euros au 30 juin 2022, stable par rapport au 31 décembre 2021.

Ces opérations n'ont pas d'impact sur le résultat de la Société au 30 juin 2022.

IV- Résultats

Le produit net bancaire du 1^{er} semestre 2022 (2,43 millions EUR) est en hausse de 921 mille EUR (+60,97%) par rapport au 1^{er} semestre 2021 (1,510 million EUR).

Cette évolution sur la période s'explique essentiellement par :

- la hausse de 964 K EUR du produit lié à la facturation de la commission de gestion du financement (3,934 millions EUR au 30 juin 2022 vs 2,970 millions EUR au 30 juin 2021), en raison de l'augmentation des charges supportées par la Société au 1° semestre 2022 et refacturées à Crédit Agricole SA dont essentiellement :
 - + 807 K EUR d'honoraires en hausse suite aux 3 émissions sur le 1er semestre 2022 alors qu'il n'y a pas eu d'émission au 1er semestre 2021, ce qui a généré une forte hausse des honoraires sur agences de notations, avocat et contrôleur spécifique,
 - + 52 K EUR intérêts négatifs refacturés sur placement fonds propres et call account,
 - + 103 K EUR frais de personnel en hausse (cadre des conventions PSEE, Administration Agreement et Calculation service), notamment liés à la charge de travail d'obtention de la labélisation.

Les opérations d'emprunts et de prêts sont réalisées à des conditions identiques de notionnel, de taux et de maturité, elles n'influencent pas sur le résultat.

Les charges générales d'exploitation augmentent de 881 K EUR (+62,76%) : elles s'élèvent à 2,286 millions EUR au 30 juin 2022 (1,405 million EUR au 30 juin 2021).

Cette évolution est concentrée sur :

- la hausse des honoraires de 807 K EUR, il n'y a eu aucune émission sur le 1^{er} semestre 2021 alors qu'il v en a eu 3 émissions sur le 1^{er} semestre 2022 :
- la hausse pour 103 K EUR de la refacturation Crédit Agricole SA (dans le cadre des conventions PSEE, Administration Agreement et Calculation services) cf ci-dessus ;

Le résultat brut d'exploitation du 1^{er} semestre 2022 ressort à +145 K EUR (+106 K EUR au 1^{er} semestre 2021).

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 33 K EUR au 30 juin 2002 vs 20 K EUR au juin 2021.

Après l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'inscrit à +111 K EUR pour le 1^{er} semestre 2022 (+85 K EUR au 1^{er} semestre 2021).

V- Résultats financiers des cinq derniers exercices

Date d'arrêté	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	550 000 000	550 000 000	550 000 000	550 000 000	550 000 000
Nombre d'actions	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
OPERATIONS ET RESULTATS					
Total des produits					
Résultat avant impôts, participation, dot. amortissements et provisions	144 881	190 015	216 673	225 561	189 405
Impôts sur les bénéfices	33 444	50 915	59 566	64 694	51 053
Résultat net	111 437	139 100	157 107	160 867	138 351
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, dot. amortissements et provisions	0,002	0,003	0,003	0,003	0,003
Dividende attribué à chaque action	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES

Aucun incident intervenu depuis le 30 juin 2022 avec une incidence sur les comptes.

I- Programme

Après avoir été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2021, la mise à jour annuelle du Prospectus de base décrivant le programme d'émission d'obligations de financement de l'habitat de la Société (d'un montant maximum de 40 milliards EUR) a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers au cours du premier trimestre 2022. Elle a donné lieu à l'obtention du visa AMF N°22-036, le 16 février 2022, applicable aux émissions réalisées à compter de cette date.

II- Activité

Depuis le début du 2^{ème} semestre 2022, la société a réalisé une nouvelle émission de 1 milliard EUR. Il s'agit de la série 81 : EUR 1 Milliard – 2,125% - 7,35 ans : 30 août 2022 – 7 janvier 2030 (publique).

Par ailleurs, la série 68 est arrivée à échéance le 29 août 2022 et remboursée pour un montant de 500 millions d'euros.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES 6 MOIS RESTANTS DE L'EXERCICE

L'activité de la Société, définie par son objet social, ne doit pas générer de risques financiers du fait de l'adossement parfait entre les émissions réalisées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH d'une part et les prêts octroyés à Crédit Agricole SA d'autre part.

Le Directeur Général de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est responsable de la mise en œuvre du contrôle interne sur les activités de la Société.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est un établissement de crédit spécialisé appartenant au groupe Crédit Agricole qui ne dispose pas de moyens humains, matériels ou techniques propres. En conséquence, la Société a confié à Crédit Agricole S.A. la réalisation de son contrôle interne (contrôles permanents et périodiques, contrôles de la conformité, contrôles et surveillance de la maîtrise des risques), au sens du règlement auquel elle est assujettie. Les conditions et modalités sont décrites dans la convention d'externalisation de prestations de services conclue entre les parties, complétée par un accord en date du 8/10/2018 sur les indicateurs de qualité attendue et modifiée par avenant en date du 18 mai 2021.

De ce fait, les procédures applicables à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH en la matière, et notamment en matière de mesure et de surveillance des risques, sont celles en vigueur chez Crédit Agricole SA.

I- Protection contre le risque de crédit et de contrepartie

D'une part, le risque de crédit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH porte sur les prêts octroyés à Crédit Agricole SA afin d'assurer le refinancement des activités d'octroi de crédit immobilier du groupe Crédit Agricole. Chacun de ces prêts est le miroir de chacune des émissions obligataires réalisées.

Ce risque est couvert par la constitution d'un pool de prêts à l'habitat apporté en garantie.

Les caractéristiques des garanties financières sur les actifs collatéraux éligibles (au sens du *Collateral Security Agreement*), apportés par les Caisses Régionales de Crédit Agricole et LCL bénéficiaires des avances de Crédit Agricole SA, sont conformes à des critères d'éligibilité requis par le Programme d'émission et définis conformément à la réglementation et en accord avec les agences de notation.

Le mécanisme des garanties financières (articles 211-36 et suivants du Code monétaire et financier) permet à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole S.A. sur le remboursement de ses prêts, même suivi du défaut d'une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole (en tant que garants des engagements de Crédit Agricole S.A. au titre des actifs éligibles), de réaliser la garantie lui conférant la pleine propriété et le contrôle des actifs sousjacents et/ou aux flux monétaires générés par ces actifs sous-jacents et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de Crédit Agricole S.A. et/ou de l'une des entités concernées du groupe Crédit Agricole.

Ces créances sont sélectionnées mensuellement par l'agent des apporteurs de garanties dans le cadre d'un test d'éligibilité et sont identifiées individuellement dans une liste « l'Asset Report ». En outre, le calcul mensuel réalisé par l'agent de calcul permet d'ajuster le cover pool au montant du financement souhaité. L'objectif est de maintenir le niveau de surdimensionnement adéquat pour satisfaire les objectifs de notation et les obligations règlementaires. Pour ce faire, l'agent de calcul et l'agent des apporteurs de garanties sélectionnent le collatéral suffisant pour couvrir, pour chaque fournisseur de garantie, le montant de l'avance qui lui est octroyé par Crédit Agricole SA, majoré du surdimensionnement prévu. Le montant comptabilisé en hors-bilan de Crédit Agricole Home Loan SFH au 30 juin 2022 correspond à une sur-collatéralisation de 146,6 %.

Depuis l'option de la Société pour le statut de SFH (en avril 2011), un contrôleur spécifique est chargé de contrôler le respect par la Société de toutes les obligations lui incombant au titre de ce régime (dont, en particulier, la conformité des créances apportées en garantie avec les critères définis par la Loi, l'absence de double mobilisation des créances apportées en garanties, ...).

Au 30 juin 2022, les prêts octroyés s'élèvent à 34 milliards d'euros (vs 31,5 milliards d'euros au 30 juin 2021). Ils sont consentis en totalité à Crédit Agricole SA, en contrepartie des ressources levées par Crédit Agricole Home Loan SFH. Les actifs intégrés au pool de collatéral s'élèvent à 49,02 milliards et sont constitués par des prêts à l'habitat détenus par les Caisses régionales et LCL.

D'autre part, les placements de la trésorerie issue des fonds propres, des réserves constituées aux termes du *Cash Collateral Agreement* et autres réserves génèrent des risques résiduels de contrepartie. Ceux-ci sont encadrés par des contraintes strictes de placement.

Les placements des réserves constituées aux termes du « Cash Collateral Agreement » de Crédit Agricole Home Loan SFH et de la trésorerie, autre que celle issue des fonds propres, sont encadrés comme suit :

- Investissement dans des actifs de remplacement évitant le risque de perte en principal composés de dépôts à terme et / ou des instruments financiers tels que définis par l'article R. 513-6 du Code monétaire et financier.
- Entité dépositaire des dépôts et / ou émettrice d'instruments financiers, bénéficiant d'une notation pour ses engagements supérieure ou égale à une notation définie par chaque agence de notation :
 - Avec une maturité de 30 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à A-1 (court terme) ou A+ (long terme) chez S&P, F1 (court terme) et A (long terme) chez Fitch Rating, et P-1 (court terme) chez Moody's;
 - Avec une maturité de 364 jours maximum, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts au moins égale A1+ (court terme) ou AA- (long terme) chez S&P, F1+ (court terme) et AA- (long terme) chez Fitch et P-1 chez Moody's;
 - O Avec une maturité supérieure à 364 jours, une notation de l'entité émettrice ou garante ou l'entité auprès de qui sont effectués les dépôts, au moins égale à AAA chez S&P, AAA chez Fitch et Aaa chez Moody's.

La trésorerie issue des fonds propres de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est placée conformément aux valeurs de remplacement définies par la règlementation : les placements peuvent être faits sur des titres d'établissements de crédit notés échelon 2 court terme pour autant que la maturité n'excède pas 100 jours.

II- Protection contre le risque de marché

Conformément à ses statuts qui lui interdisent toute activité ne correspondant pas strictement à son objet social, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a aucune activité de marché autre que l'émission d'obligations de financement de l'habitat bénéficiant du privilège de l'article L.513-11 du Code monétaire et financier et le replacement des ressources ainsi levées auprès de Crédit Agricole SA à des conditions identiques en taux, notionnel et durée.

Pour anticiper le cas d'un éventuel défaut de Crédit Agricole SA qui déclencherait le transfert des prêts immobiliers apportés en garantie à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, des swaps de devises ont été mis en place afin d'assurer la congruence de change après le défaut de Crédit Agricole SA pour les émissions en CHF. Ces swaps neutralisent le risque de change par rapport au collatéral en euro.

Ces swaps génèrent, par construction, une exposition nulle au risque de marché. Ils sont hébergés (et cantonnés) dans les systèmes d'enregistrement des opérations de CA CIB qui produisent quotidiennement un reporting des risques et résultats dégagés par ces opérations.

Le dispositif de mesure et de suivi du risque de marché vise à s'assurer que les opérations liées aux swaps n'exposent pas la société au risque de marché.

III- Protection contre le risque de change

Les emprunts réalisés dans le marché et les prêts consentis par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité, et en devise.

Les comptes courants en devises peuvent générer une position de change limitée compte tenu du niveau de leur solde.

Le dispositif de mesure et de suivi de la position de change vise à s'assurer du respect mensuel d'une limite définie de position nette de change.

IV-Protection contre le risque de taux

Les emprunts de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont réalisés par émission d'obligations de financement de l'habitat et les prêts octroyés par la société à Crédit Agricole SA sont parfaitement adossés en notionnel, en taux, en maturité.

Les conditions de fonctionnement de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne l'exposent pas à un risque de taux tant que Crédit Agricole SA est en mesure d'honorer ses échéances sur les prêts qui lui sont consentis.

Aussi, le risque de taux est limité au replacement de la trésorerie dont notamment celle issue des fonds propres.

La stratégie de couverture de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, en cas de défaut de Crédit Agricole SA repose sur l'adéquation naturelle en taux de l'actif et du passif.

Des swaps en devises sur les émissions en devises ainsi que les swaps miroirs associés ont été mis en place. La contrepartie de ces swaps est actuellement Crédit Agricole SA qui bénéficie d'une notation suffisante au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du Programme d'émission.

En cas de transfert du collatéral de prêts immobiliers à l'actif de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, il sera mis fin aux swaps miroirs conclus avec Crédit Agricole SA et les autres swaps en devises produiront alors leurs effets de couverture attendus.

V- Dispositif de mesure et de suivi du risque de taux

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique les normes Groupe en matière de suivi du risque de taux. Celui-ci est assuré par les outils internes de mesure et de reporting du risque de taux d'intérêt global (RTIG).

Toutes les opérations réalisées par CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH relevant du suivi du RTIG sont intégrées dans les outils de mesure et de suivi du risque de taux du Groupe. Elles font l'objet d'un traitement mensuel automatisé qui les inclut dans le dispositif mis en place par Crédit Agricole SA pour suivre le risque de taux de ses filiales.

La mesure principale du RTIG est le gap de taux d'intérêt qui représente, sur chaque période, la différence signée entre les passifs et les actifs à taux fixe dans une devise donnée.

Les mesures de gaps suivantes sont produites mensuellement : gaps synthétiques toutes devises, synthétiques dont autres devises que l'euro, taux fixe euro et inflation euro, et mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan.

L'encadrement du RTIG est également assuré par une mesure de la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan pour un choc normatif à la hausse et à la baisse sur le gap considéré.

Au 30 juin 2022, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) du bilan, y compris des fonds propres, était nulle à une variation des taux de + / - 200 bp pour une limite de 1 million EUR.

Enfin le suivi des risques s'appuie sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de taux par transparence.

VI- Protection contre le risque de liquidité

La politique de couverture du risque de liquidité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH vise à assurer une parfaite adéquation entre les sources et les besoins de liquidité dans divers scenarios.

La documentation du Programme répond à la fois aux contraintes fixées par les agences de notation et à la règlementation qui s'applique aux sociétés de financement de l'habitat (SFH).

Le cadre légal et réglementaire des SFH (article R-513-7) impose une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours.

Ces besoins de trésorerie s'entendent comme les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif, diminués des flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Le dispositif de suivi du risque de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH s'appuie notamment sur un modèle de cash-flow qui permet de suivre le risque de liquidité par transparence.

a) Contraintes fixées par les agences

La politique de couverture du risque de liquidité imposée par la méthodologie des agences repose sur un dispositif séquentiel fonction de la notation de Crédit Agricole SA.

- Par construction en application de la documentation du Programme, le passif privilégié constitué de l'ensemble des obligations de financement à l'habitat émises par la société est parfaitement adossé à des prêts miroirs, octroyés à Crédit Agricole SA.
- En cas de baisse du rating de Crédit Agricole SA, une réserve de cash est mise en place. En anticipation d'un éventuel défaut de Crédit Agricole S.A. qui invaliderait la couverture ci-dessus décrite, Crédit Agricole S.A. s'est engagé, dès la mise en place du Programme, au terme du Cash Collateral Agreement, à apporter à Crédit Agricole Home Loan SFH, le cash nécessaire pour couvrir les remboursements des émissions en principal arrivant à échéance dans les 270 jours calendaires, à venir en tenant compte le cas échéant des périodes de prorogation d'échéance, augmentés des coûts de gestion à supporter, sur la même période pour toutes les émissions d'OFH en vie sous condition de rating (perte d'une des notes court terme de CASA: F1, A-1, P-1).

Suite à la dégradation de la note court terme de Crédit Agricole S.A. (F1+ à F1 par Fitch Ratings), Crédit Agricole Home Loan SFH a mis en place à partir du 21 août 2013, une réserve de cash apportée par Crédit Agricole S.A. Cet appel de cash collatéral est lié au Prematurity Test et au Legal Liquidity Test prévus à l'article 5 du Cash Collateral Agreement.

Le montant de cette réserve s'ajuste au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées dans les 270 jours à venir.

Suite à la modification des critères de notation de Fitch et la baisse du seuil de déclenchement à la perte de F1, et la mise à jour du programme qui s'en est suivi en février 2018, cette réserve a été remboursée à CASA.

b) Contraintes réglementaires

Par ailleurs, si besoin est, Crédit Agricole SA s'est engagé à apporter la liquidité complémentaire éventuellement nécessaire aux termes du *Cash Collateral Agreement* pour respecter la couverture de la liquidité à 180 jours.

En cas de défaut de Crédit Agricole SA ou lorsque l'engagement d'apporter et d'actualiser la réserve de cash ci-dessus ne serait plus honoré, les prêts à l'habitat apportés en garantie à CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH seraient transférés à son actif.

Aucune nouvelle émission d'obligations ne pourrait être émise dans le marché et la SFH serait gérée en vue de la liquidation. La liquidité serait alors apportée par l'éventuelle réserve de cash disponible, les flux provenant des créances transférées, et si nécessaire par la cession d'actifs sur le marché.

En complément ou alternativement à cet apport de liquidité, de nouvelles séries d'obligations pourraient être émises et auto-souscrites en vue d'un refinancement à la BCE, dans la limite de 10% du montant du passif privilégié, et l'excédent de collatéral présent dans la structure pourrait être mobilisé auprès de la Banque de France dans le cadre des mesures d'élargissement mises en place par l'Eurosystème afin d'obtenir du refinancement auprès de la Banque centrale.

Le montant des besoins de liquidité à 180 jours de Crédit Agricole Home Loan SFH, le rating de Crédit Agricole S.A. et l'actualisation du montant de la réserve de cash font l'objet d'un suivi par le service Financements Sécurisés de Crédit Agricole S.A.

A noter que pour la couverture en liquidité des émissions soft bullet, tant pour ce qui concerne les engagements contractuels que pour le respect des contraintes réglementaires, l'échéance de l'émission considérée, est la date de maturité « étendue », c'est-à-dire après report.

VII- Protection contre le risque comptable

Des procédures sont en place chez CA SGS filiale de Crédit Agricole SA, qui réalise la comptabilité de la Société selon un principe de délégation.

Le dispositif de contrôle permanent comptable s'articule autour de la réalisation des contrôles à trois niveaux :

- Contrôles de 1^{er} degré réalisés par les comptables,
- Contrôles de 2ème degré 1er niveau : le Département de Transformation, Coordination et Contrôles (ICR/TCC) responsable du dispositif de contrôle 2ème degré - 1er niveau de la Direction de l'Information Comptable et Règlementaire (FIG/ICR);
- Et contrôles de 2ème degré 2ème niveau assurés par le Service Contrôle Comptable et Contrôle Permanent FIG hors DPF de la Direction des Risques Financiers Groupe selon un plan annuel de contrôles.

VIII- Protection contre les risques opérationnels

Un dispositif de contrôle permanent est en place chez CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH et dans les fonctions centrales de Crédit Agricole SA qui réalisent par délégation les activités pour le compte de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Celui-ci repose sur un système interne de mesure et de surveillance du risque opérationnel, intégré dans le processus de gestion des risques et sur une procédure d'alerte en cas de survenance d'incidents sérieux.

Le dispositif de mesure et de surveillance du risque opérationnel CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH couvre les activités réalisées par Crédit Agricole SA à Paris et à Londres pour le compte de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

La cartographie des risques opérationnels de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est actualisée et validée en Comité de contrôle permanent de la Direction du Pilotage Financier Groupe de Crédit Agricole SA périodiquement.

Un seuil d'alerte relatif aux risques opérationnels en cas d'incident significatif a été fixé par le Conseil d'administration, conformément aux procédures du Groupe en la matière.

IX- Plan d'urgence et de poursuite d'activité

Les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) sont mis en place et contrôlés par Crédit Agricole S.A. en tant que prestataire de services. Le suivi et le contrôle sont assurés par la Direction Sécurité et Continuité d'Activité (DRG/SCA) de Crédit Agricole S.A. dans le cadre de son pilotage centralisé.

Les procédures de sécurité informatique et de continuité d'activité de Crédit Agricole Home Loan SFH s'appuient sur la politique générale des systèmes d'information inhérente au groupe Crédit Agricole pour laquelle des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant.

Une mesure du niveau de sécurité et des tests sont régulièrement réalisés et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'amélioration pilotés au niveau du Groupe.

X- Sécurité des systèmes d'information

La sécurité du système d'information est assurée par Crédit Agricole SA en tant que prestataire de services et s'appuie sur les procédures du Groupe.

XI- Dispositif de suivi et de contrôle des opérations externalisées

L'ensemble des activités de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est externalisé auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre d'une convention d'externalisation de prestations de services.

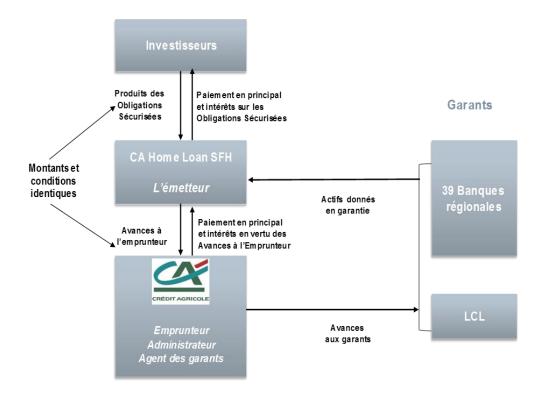
Les risques liés à cette prestation de services essentielle externalisée sont encadrés par une procédure Groupe.

Le dispositif de suivi de la PSEE vise à s'assurer du respect de la convention.

* *

*

Annexe 1- Business model de CAHL SFH



Annexe 2- Glossaire des termes financiers

Terme technique	Définition
Borrower Facility Agreement	Convention d'ouverture de crédit conclue entre la SFH et Crédit Agricole Agricole SA, au terme de laquelle la SFH suite aux émissions d'obligations, octroie à Crédit Agricole SA des avances et Crédit Agricole SA prend en charge les différents frais liés au programme
Consent Fees	Commissions payées aux porteurs obligataires dans le cadre d'une opération de « Consent Solicitation » (c'est-à-dire la soumission d'une proposition de modification des termes des émissions, après consultation et approbation par la masse).
Hard Bullet	Une obligation « hard bullet » est remboursable in fine sans possibilité de reporter l'échéance contractuelle de remboursement.
Soft Bullet	Une obligation « soft bullet » est une obligation dont les termes et conditions prévoient que le remboursement puisse être reporté au-delà de la date de maturité jusqu'à une date de maturité ultime, correspondant à un report pouvant atteindre un an
Cash Collateral Agreement	Convention qui détermine les conditions dans lesquelles Crédit Agricole SA doit apporter à CAHL SFH des réserves de liquidité pour couvrir ses obligations vis-à-vis de la SFH



II - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

&

Comptes arrêtés au 30 juin 2022

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 550 000 000 euros Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge 437 667 371 R.C.S. Nanterre

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022)

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex S.A.S. au capital de € 2 510 460 672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First TSA 14444 92037 Paris-La-Défense cedex S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022)

Aux Actionnaires

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH
12, place des Etats Unis
92120 MONTROUGE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022 - Page 2

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 27 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Tavernier

Matthieu Préchoux



SOCIETE DE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Au capital de 550 000 000 euros

12 Place des Etats-Unis

92120 MONTROUGE

Arrêté au 30 juin 2022

R.C.S. NANTERRE 437 667 371

<u>I. ETATS FINANCIERS</u>					
BILAN ACTIF	2				
BILAN PASSIF	3				
HORS BILAN	4				
COMPTE DE RESULTAT	5				
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6				
II. ANNEXES					
A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE	7				
1. Nouvelles emissions	7				
2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE	7				
3. Pre-maturity reserve	7				
4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	7				
5. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE	7				
B - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8				
1. Presentation des comptes individuels	8				
2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN	12				
3 INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15				
4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN	17				
5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	18				
6 CONSOLIDATION	18				
7 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	19				
8 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS	19				
9 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AU 30 JUIN 2022	19				
10 VADIATION DES CADITALIS DODDES	21				

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 30/06/2022

Anneze	BILAN ACTIF (en Euros)	30/06/2022	31/12/2021
2.1.1	Caisse, banques centrales, C.C.P.	417	231
	Effets publics & valeurs assimilées	0	0
2.1.2	Créances sur les établissements de crédit	34 583 142 636	31 882 952 723
	Créances sur la clientèle	0	0
	Affacturage	0	0
	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0
	Actions & autres titres à revenu variable	0	0
	Participations et autres titres détenus à long tern	0	0
	Parts dans les entreprises liées	0	0
	Crédit-bail et location avec option d'achat	0	0
	Location simple	0	0
	Immobilisations incorporelles	0	0
	Immobilisations corporelles	0	0
	Capital souscrit non versé	0	0
	Actions propres	0	0
2.2.1	Autres actifs	3 997 399	3 286 425
2.2.1	Comptes de régularisation	154 443 972	129 860 846
	TOTAL DE L'ACTIF	34 741 584 424	32 016 100 225

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 30/06/2022

Anneze	BILAN PASSIF (en Euros)	30/06/2022	31/12/2021
	Banques centrales, C.C.P.	0	0
2.1.3	Dettes envers les établissements de crédit	242 682	248 724
	Opérations avec la clientèle	0	0
2.1.4	Dettes représentées par un titre	34 162 536 896	31 434 413 998
2.2.2	Autres passifs	40 500	101 415
2.2.2	Comptes de régularisation	24 782 301	27 465 479
	Provisions	0	0
	Dettes subordonnées	0	0
	Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	0
10	Capitaux propres hors FRBG (+/-)	553 982 045	553 870 608
	Capital souscrit	550 000 000	550 000 000
	Primes d'émission	0	0
	Réserves	420 573	413 618
	Ecart de réévaluation	0	0
	Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
	Report à nouveau (+/-)	3 450 035	3 317 890
	Résultat en instance d'affectation (+/-)	0	0
	Résultat de l'exercice (+/-)	111 437	139 100
	TOTAL DU PASSIF	34 741 584 424	32 016 100 225

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 30/06/2022

Annexe	HORS BILAN (en Euros)	30/06/2022	31/12/2021
	ENGAGEMENTS DONNES		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS		
	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
	ENGAGEMENTS SUR TITRES		
4.2	ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	5 859 137 295	5 753 994 595
4.1	AUTRES ENGAGEMENTS	49 016 178 451	46 836 005 336

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN 30/06/2022

Anneze	COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
3.1.1	+ Intérêts & produits assimilés	169 978 823	381683690	191 283 475
3.1.2	- Intérêts & charges assimilées	(166 297 584)	(374 437 258)	(187 783 257)
ll	+ Revenus des titres à revenu variable	0	0	0
3.1.3	+ Commissions (produits)	4 021 119	6 297 765	3 057 421
3.1.3	- Commissions (charges)	(136 809)	(283 950)	(136 357)
	+l- Gains l pertes sur opérations du portefeuille de négociation	(2)	(4)	27
ll	+1- Gains l pertes sur opérations du portefeuille de placement	0	0	0
3.1.4	+ Autres produits d'exploitation bancaire	0	0	0
3.1.4	- Autres charges d'exploitation bancaire	(5 134 673)	(10 103 974)	(4 911 170)
	PRODUIT NET BANCAIRE	2 430 874	3 156 269	1 510 139
3.2.1	- Charges générales d'exploitation	(2 285 993)	(2 966 254)	(1404 559)
	- Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations	0	0	0
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	144 881	190 015	105 580
	+ł- Coût du risque	0	0	0
	RESULTAT D'EXPLOITATION	144 881	190 015	105 580
	+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	144 881	190 015	105 580
	+/- Résultat exceptionnel	0	0	0
	- Impôt sur les bénéfices	(33 444)	(50 915)	(20 315)
	+/- Dotations / reprises du FRBG et des provisions règlementées	0	0	0
	RESULTAT NET	111 437	139 100	85 265

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH 30/06/2022

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en Euros)	30/06/2022	31/12/2021
Résultat avant impôt	144 881	190 015
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles Dépréciation des écarts d'acquisition Dotations nettes aux dépréciations Quote-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence Perte nette/gain net des activités d'investissement Produits/charges des activités de financement	169 953 224	381633 273
Autres mouvements Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(31990 693) 137 362 531	(34 645 778) 346 387 435
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit Flux liés aux opérations avec la clientèle	(2 695 520 401)	1835 714 986
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	0 (756 333)	0 (896 838)
Impôts versés Diminution/augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(15 556) (2 636 232 230)	(53 374) 1 <i>834 764 774</i>
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(2 558 184 878)	2 181 942 284
Flux liés aux participations Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0 2557 714 513	0 (2 182 678 537)
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	2 557 714 513	(2 182 678 537)
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(470 365)	(736 253)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture Solde net des comptes de caisse et banques centrales	151 508 877 231	152 245 130 258
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	151 508 646	152 244 871
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture Solde net des comptes de caisse et banques centrales Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	151 038 512 417 151 038 094	151 508 877 231 151 508 646
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	(470 365)	(736 253)

II. ANNEXES

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH (CAHL SFH) est une société anonyme agréée établissement de crédit-spécialisé - société de financement de l'habitat depuis septembre 2011. Elle est régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit et est soumise à la réglementation bancaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la société exerce sous le statut d'établissement de crédit spécialisé suite à l'entrée en vigueur du Règlement européen CRR « Capital Requirements Regulation ».

L'activité principale de la société est l'émission d'obligations foncières bénéficiant du privilège mentionné à l'article L.513-11 du code monétaire et financier, sur les marchés, aux fins d'opérations de financement, de refinancement ou d'octroi de crédits.

A – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE

1. NOUVELLES EMISSIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a réalisé trois nouvelles émissions sur le 1^{er} semestre 2022 :

- Une émission en EUR pour un montant total de 1 250 millions.
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 750 millions.
- Une émission en EUR pour un montant total de 1 000 millions.

2. EMISSIONS ARRIVEES A ECHEANCE

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a procédé au remboursement d'une émission en EUR pour un montant de 1 289,1 millions, sur le premier semestre 2022.

3. PRE-MATURITY RESERVE

La réserve de Pre-maturity test est soldée depuis le 31/12/2018 (cf 1.1.2).

4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Aucun évènement significatif n'est intervenu au cours du premier semestre 2022.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Il n'existe aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

B-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.

La présentation des états financiers de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

1. Presentation des comptes individuels

1.1 Créances et dettes

1.1.1 Principes

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé en utilisant des systèmes de notation externes et/ou internes qui permettent d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan.

1.1.2 Cash collateral réserve

En application du contrat dénommé « Cash Collateral Agreement » une réserve a été constituée. Elle est classée en compte à terme créditeur.

L'agence de notation Fitch Rating Limited a dégradé, le 17 juillet 2013, la notation court-terme de Crédit Agricole SA de F1+ à F1.

En conséquence et conformément aux stipulations de l'article 5 du Cash Collateral Agreement (Pre-Maturity Test and Legal Liquidity Test), Crédit Agricole SA, en qualité de Cash Collateral Provider, doit constituer un gage-espèces au profit de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH dans les 30 jours calendaires suivant la réception de la notice.

La notice a été reçue le 22 juillet 2013 avec l'obligation de constituer le gage-espèce le 21 août 2013 et de maintenir par la suite quotidiennement le gage espèces au niveau défini par le Cash Collatéral Agreement.

Ce trigger prévoit d'apporter à la SFH les fonds nécessaires pour couvrir les remboursements d'émissions en principal à compter de 270 jours calendaires de leur échéance. Le montant de cette réserve s'ajustera à la hausse ou à la baisse au fil de l'eau en fonction de l'évolution des tombées des 9 mois à venir.

L'agence de notation Fitch Rating a revu en 2018 sa méthodologie de calcul. De ce fait, le trigger pour la constitution de la réserve au titre du Pre-maturity test n'est plus atteint. La réserve de Pre-maturity test n'étant plus due, elle est soldée depuis le 31/12/2018.

1.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10 % du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10 % du prix d'émission.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « commissions (charges) ».

1.3 Provisions

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH applique le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Aucune provision n'est constatée à ce jour dans les comptes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

1.4 Opérations sur les Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

Suite à la dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. par une agence de notation en date du 14 décembre 2011, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place des swaps de devises sur les émissions en devises. Au 30 juin 2022, les émissions en devises sont en CHF.

Ces séries de swaps se décomposent de la manière suivante :

- Une série constituée de swaps sur chacune des émissions réalisées par la SFH (*Issue swap*) ; la maturité de ces swaps est adossée à celle des émissions réalisées par la SFH.

- Une série de swaps, miroir de la série précédente, (*Borrower Swap*) permettant d'annuler les effets des swaps précédents tant que Crédit Agricole S.A. est en mesure d'honorer ses obligations au titre des prêts octroyés par la SFH et que le collatéral de prêts immobiliers n'est pas effectivement transféré à l'actif de la SFH; la maturité de ces swaps est adossée à celle des swaps dont ils annulent les effets.

Ces 2 séries de swaps sont des instruments de gré à gré classés en « autres que de couverture ».

L'ensemble constitué par les swaps « *Issue swap* » et « *Borrower swap* » constitue un ensemble homogène, compte-tenu de la sensibilité à peu près stable de l'ensemble. La juste valeur de cet ensemble est nulle.

1.5 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de change constaté à la date antérieure la plus proche.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Les conditions des prêts octroyés à Crédit Agricole S.A. étant identiques à celles des émissions réalisées en devises (devise, nominal, taux et maturité), ces opérations ne génèrent pas de position de change au bilan.

1.6 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

1.7 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a pas constaté de charges et produits exceptionnels au 30 juin 2022.

1.8 Impôts sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,30 %.

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale ; elle est entrée dans le groupe le 1 janvier 2008. Aux termes des accords conclus, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de la convention fiscale qu'elle a signée avec Crédit Agricole SA.

2 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.1 Activité principale

2.1.1 Caisses, banques centrales

	30/06/2022	31/12/2021
Compte Banque de France Principal Créances rattachées	417 417 0	231 231 0
Total	417	231

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH a ouvert un compte de numéraire et de réserves obligatoires auprès de la Banque de France le 7 octobre 2014.

2.1.2 Créances sur les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	30/06/2022	31/12/2021
Comptes et prêts :	1 050 968 854	3 049 766 252	13 211 624 310	17 084 177 683	34 396 537 099	186 605 537	34 583 142 636	31 882 952 723
· à vue PRINCIPAL +/-DECOTE COMMISSION · à terme	151 038 094 899 967 016 (36 257) 899 930 760	3 050 416 534 (650 282) 3 049 766 252	13 224 294 355 (12 670 045) 13 211 624 310	17 124 955 341 (40 777 658) 17 084 177 683	151 038 094 34 299 633 246 (54 134 242) 34 245 499 005	186 605 537 186 605 537	151 038 094 34 486 238 783 (54 134 242) 34 432 104 541	151 508 646 31 779 173 866 (47 729 789) 31 731 444 077
Valeurs reçues en pension Titres reçus en pension livrée Prêts subordonnés <i>Total</i> Dépréciations	1 050 968 854	3 049 766 252	13 211 624 310	17 084 177 683	0 0 0 34 396 537 099	186 605 537	0 0 0 34 583 142 636 0	0 0 0 31 882 952 723 0
VALEURS NETTES AU BILAN							34 583 142 636	31 882 952 723

Les comptes à terme d'une durée inférieure à 3 mois représentent les prêts accordés à Crédit Agricole SA arrivant à échéance et le placement des fonds propres (Call 32 jours).

Les autres créances à terme sont les prêts accordés à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'activité de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH.

Ces créances sont enregistrées en principal, augmentées des surcotes et diminuées des décotes nettes d'amortissements. En application du règlement 2014-07, les commissions d'octroi de crédit sont comptabilisées avec les créances sur établissements de crédit et ventilées selon la durée des prêts auxquels elles se rattachent.

Au 30 juin 2022, CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'a constaté aucune dépréciation de ses créances.

2.1.3 Dettes envers les établissements de crédit

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤3mois	> 3mois ≤ 1an	>1 an \≤5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2022	31/12/2021
Comptes à termes	0	0	0	0	0	242 682	242 682	248 724
· Principal · dettes rattachées	0	0	0	0	0	242 682	0 242 682	0 248 724
Total	0	0	0	0	0	242 682	242 682	248 724
VALEURS NETTES AU BILAN							242 682	248 724

Les dettes rattachées correspondent aux intérêts courus sur les comptes courants et dépôt à terme. Les taux d'intérêts étant négatifs, une dette a été constatée au 30 juin 2022.

Les comptes à termes sont soldés au 30/06/2022 comme au 31/12/2021.

2.1.4 Dettes représentées par un titre

ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	≤3mois	>3mois ≤ 1an	>1 an \ ≤ 5ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	30/06/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires	500 000 000	3 051 000 000	13 228 561 150	17 196 370 200	33 975 931 350	186 605 546	34 162 536 896	31 434 413 998
· Valeur brute	500 000 000	3 051 000 000	13 228 561 150	17 196 370 200	33 975 931 350		33 975 931 350	31 212 460 000
Eur	500 000 000	3 051 000 000	12 279 400 000	16 596 900 000	32 427 300 000		32 427 300 000	29 716 400 000
Chf cv euros	0	0	949 161 150	599 470 200	1 548 631 350		1 548 631 350	1 496 060 000
· dettes rattachées						186 605 546	186 605 546	221 953 998
Total	500 000 000	3 051 000 000	13 228 561 150	17 196 370 200	33 975 931 350	186 605 546	34 162 536 896	31 434 413 998
VALEURS AU BILAN							34 162 536 896	31 434 413 998

Emprunts obligataires (contrevaleur ϵ)

ANALYSE PAR DUREE		31/12/2021				
RESIDUELLE	≤lan >lan ≤5 ans		>5ans	Encours	Encours	
Euro	3 551 000 000	12 279 400 000	16 596 900 000	32 427 300 000	29 716 400 000	
Taux fixe	3 551 000 000	12 279 400 000	16 596 900 000	32 427 300 000	29 716 400 000	
Taux variable	-		-	-	-	
Franc Suisse	-	949 161 150	599 470 200	1 548 631 350	1 496 060 000	
Taux fixe	-	949 161 150	599 470 200	1 548 631 350	1 496 060 000	
Taux variable		-	-	-	-	
Total principal	3 551 000 000	13 228 561 150	17 196 370 200	33 975 931 350	31 212 460 000	
Taux fixe	3 551 000 000	13 228 561 150	17 196 370 200	33 975 931 350	31 212 460 000	
Taux variable	-	-	-	-	-	
Dettes rattachées				186 605 546	221 953 998	
VALEUR AU BILAN	3 551 000 000	13 228 561 150	17 196 370 200	34 162 536 896	31 434 413 998	

2.2 Autres comptes de bilan

2.2.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2022	31/12/2021
Autres actifs	3 997 399	3 286 425
Acomptes Autres impôts (CVAE)	0	275
Dépôts de garantie BDF	0	0
Dépôts de garantie, FRU	3 974 256	3 227 648
Acomptes Impôts sur les stés (Intégrat. Fiscale)	23 143	58 502
Fournisseurs débiteurs	0	0
Comptes de régularisation actif	154 443 972	129 860 846
Primes d'emission des titres à revenu fixe	100 262 271	82 215 532
Frais d'émission des emprunts	53 864 917	47 492 328
Charges Constatées d'av. Divers Fonctionnement	161 332	0
Produits à Recevoir Divers Fonctionnement	155 452	152 986
Total	158 441 371	133 147 271

2.2.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2022	31/12/2021
Autres passifs	40 500	101 415
Fournisseurs	24 000	0
Impôts et taxes	16 500	101 415
Comptes de régularisation passif	24 782 301	27 465 479
Prime d'émission / surcote	23 964 167	26 975 405
Autres services extérieurs	260 349	236 051
Honoraires	473 498	242 445
Autres frais de publicité	0	0
Charges diverses d'exploitation bancaire	7 643	10 552
Redevances	0	0
TVA sur factures non parvenues	4 306	1 026
Autres impôts et taxes	72 338	0
Total	24 822 801	27 566 894

3 Informations sur le compte de resultat

3.1 Produit net bancaire

3.1.1 Intérêts et produits assimilés

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Sur opérations avec les établissements de crédit Comptes ordinaires Comptes à terme Etalement commission d'octroi de crédit	169 978 823 0 164 832 717 5 146 105	191 283 475 0 186 358 568 4 924 907	381 683 690 0 371 549 573 10 134 116
Total	169 978 823	191 283 475	381 683 690

3.1.2 Intérêts et charges assimilées

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Sur opérations avec les établissements de crédit Comptes ordinaires Titres subordonnés remboursables	(1 464 863)	(1 424 686)	(2 887 682)
	(1 464 863)	(1 424 686)	(2 887 682)
	0	0	0
Sur obligations et titres à revenu fixe Emprunts obligataires Amortissements primes d'émission Soulte d'échange sur emprunts obligataires	(164 832 721)	(186 358 571)	(371 549 575)
	(157 601 270)	(179 216 239)	(357 433 310)
	(7 231 451)	(7 142 332)	(14 116 265)
	0	0	0
Total	(166 297 584)	(187 783 257)	(374 437 258)

3.1.3 Commissions

Dans ce poste, figure en produits la commission de gestion du financement refacturée à Crédit Agricole S.A. :

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Commissions (Produits)	4 021 119	3 057 421	6 297 765
Total	4 021 119	3 057 421	6 297 765

Figurent en charges les commissions sur titres émis :

- Frais de teneur de titres et d'agent payeur,
- Frais d'agent de sûretés et d'agents fiscaux notamment.

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Commissions (charges)	(136 809)	(136 357)	(283 950)
Total	(136 809)	(136 357)	(283 950)

3.1.4 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Frais d'émission des dettes constituées par des titres Amortissements des frais d'émission des emprunts Frais de gestion des comptes bancaires	0 (5 120 503) (14 170)	0 (4 900 405) (10 765)	0 (10 083 698) (20 276)
Total	(5 134 673)	(4 911 170)	(10 103 974)

Dans ce poste, figurent, en charges, les commissions de placement relatives aux émissions d'emprunts obligataires.

Ces commissions ont été d'abord comptabilisées en Charges d'exploitation bancaire, puis transférées au bilan via le poste Produits d'exploitation bancaire.

Ces commissions sont étalées linéairement sur la durée de vie des émissions.

3.2 Charges d'exploitation

3.2.1 Charges générales d'exploitation

	30/06/2022	30/06/2021	31/12/2021
Impôts et taxes	(41 353)	(26 194)	(54 403)
Honoraires	(1 572 460)	(765 058)	(1 622 242)
Redevances	(67)	(66)	(66)
Services extérieurs : refacturation Crédit Agricole S.A.	(646 055)	(542 470)	(1 157 288)
Services extérieurs (facturés et payés)	(23 058)	(67 771)	(136 253)
Autres charges	(0)	(1)	(1)
Contribution Réglementaire	(3 000)	(3 000)	4 000
Total	(2 285 993)	(1 404 559)	(2 966 254)

3.2.2 Frais de personnel

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH n'emploie pas de personnel.

3.3 Impôts sur les sociétés

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne provisionne pas la contribution sociale car son impôt sur les sociétés est inférieur à l'abattement qui s'applique à cette contribution.

4 INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN

4.1 Autres Engagements

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH reçoit des créances de sociétés faisant partie du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales et LCL), en garantie des prêts accordés à Crédit Agricole S.A.

Ces créances sont enregistrées en hors bilan au compte « Autres valeurs reçues en garantie » pour un montant de 49 016 178 451 EUR au 30 juin 2022 contre 46 836 005 336 EUR au 31 décembre 2021.

4.2 Opérations sur les Instruments financiers à terme

4.2.1 Opérations de change en devises

	30/06/	2022	31/12/2021		
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	
Opérations de change au comptant	0	0	0	0	
Devises					
Euros					
Opérations de change à terme	2 929 568 647	2 929 568 647	2 876 997 297	2 876 997 297	
Devises	1 548 631 350	1 548 631 350	1 496 060 000	1 496 060 000	
Euros	1 380 937 297	1 380 937 297	1 380 937 297	1 380 937 297	
Prêts et emprunts en devises					
TOTAL	2 929 568 647	2 929 568 647	2 876 997 297	2 876 997 297	

Le montant des « *Issue swap* » s'élève à 1 550 000 KCHF de devises à recevoir, pour une contrevaleur de 1 548 631 K€, contre 1 380 937 K€ à livrer.

Le montant des « *Borrower swap* » s'élève à 1 380 937 K€ à recevoir contre 1 550 000 KCHF de devises à livrer, pour une contrevaleur de 1 548 631 K€.

L'impact sur le résultat net de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est nul au 30 juin 2022.

4.2.2 Opérations sur Instruments financiers : Encours notionnels par durée résiduelle

	TOTAL AU 30/06/2022		dont operations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés			
	≤ lan	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ lan	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ lan	de la 5	> 5 ans
Futures	0	0	0						
Options de change	0	0	0						
Options de taux	0	0	0						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	0	0	0						
F.R.A.	0	0	0						
Swaps de taux d'intérêt	0	0	0						
Caps, Floors, Collars	0	0	0						
Forward taux	0	0	0						
Opérations fermes sur actions et indices	0	0	0						
Opérations conditionnelles sur actions et indices	0	0	0						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	0	0	0						
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Swaps de devises	0	3 586 952 387	2 272 184 908	0	3 586 952 387	2 272 184 908			
Opérations de change à terme	0	0	0						
Sous total	0	3 586 952 387	2 272 184 908	0	3 586 952 387	2 272 184 908	0	0	0
TOTAL	0	3 586 952 387	2 272 184 908	0	3 586 952 387	2 272 184 908	0	0	0

5 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient ni filiale ni participation.

6 CONSOLIDATION

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est consolidée par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Crédit Agricole S.A. En conséquence, l'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans le document d'enregistrement universel du Groupe Crédit Agricole S.A.

7 REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les membres des organes d'administration et de direction ne perçoivent aucune rémunération de CAHL SFH.

Aucune avance ni crédit ne leur a été consenti au 30 juin 2022.

8 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

9 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AU 30 JUIN 2022

POSTES	DESIGNATION DE L'ENTITE LIEE	Montant
Bilan		
ACTIF		
Créances sur les établissements de crédit	Crédit Agricole S.A.	34 583 142 636
Autres Actifs	Crédit Agricole S.A.	23 143
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	516 666
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	231 070
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	34 754
Compte de régularisation	Caisses Régionales	29 198
PASSIF		
Dettes envers les établissements de créd	Crádit Agricola S A	242 682
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole S.A.	105 116 695
Dettes représentées par un titre	CACEIS Bank Luxembourg	105 092 055
Dettes représentées par un titre	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	4 103 857
Dettes représentées par un titre	Caisses Régionales	8 438 910
Autres Passifs	Crédit Agricole S.A.	0 130 310
Autres Passifs	CACEIS Corporate Trust	0
Autres Passifs	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	0
Compte de régularisation	Crédit Agricole S.A.	33 934
Compte de régularisation	CACEIS Bank Luxembourg	750
Compte de régularisation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	29 987
Compte de régularisation	CACEIS Corporate Trust	85 486
Compte de régularisation	Caisses Régionales	23 092
Compte de résultat		
CHARGES		
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole S.A.	114 503,42
Intérêts & charges assimilées	CACEIS Bank Luxembourg	130 171,23
Intérêts & charges assimilées	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	5 172,04
Intérêts & charges assimilées	Caisses Régionales	21 863,92
Charges bancaires	Crédit Agricole S.A.	1 464 862
Commissions	Crédit Agricole S.A.	20 172
Commissions	CACEIS Corporate Trust	44 932
Commissions	CACEIS Bank Luxembourg	375
Autres charges d'exploitation bancaire	Crédit Agricole S.A.	2 339
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole S.A.	646 055
Charges générales d'exploitation	Crédit Agricole Corporate Investment Bank	19 800
Impôt sur les bénéfices	Crédit Agricole S.A.	33 444,00
PRODUITS		
Commissions s/comptes et prêts	Crédit Agricole S.A.	4 021 119
Produits bancaires	Crédit Agricole S.A.	169 978 823
Hors Bilan		
Autres valeurs reçues en garantie	Caisses régionales et LCL	49 016 178 451
Change à terme	Crédit Agricole SA	2 929 568 647

10 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes et réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 Décembre 2020	550 000 000	405 763	3 168 639	0	157 107	553 731 508
Dividendes versés au titre de 2020 Variation de capital Variation des primes et réserves Affectation du résultat social 2020 Résultat au 31 décembre 2020 Autres variations		7 855	149 252		0 (157 107) 139 100	0 0 0 0 139 100
Solde au 31 Décembre 2021	550 000 000	413 618	3 317 890	0	139 100	553 870 608
Dividendes versés au titre de 2021 Variation de capital Variation des primes et réserves Affectation du résultat social 2021 Résultat au 30 juin 2022 Autres variations		6 955	132 145		0 (139 100) 111 437	0 0 0 0 111 437 0
Solde au 30 Juin 2022	550 000 000	420 573	3 450 035	0	111 437	553 982 045

CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH est détenue à 100 % par Crédit Agricole S.A. et 12 administrateurs.

Le capital social est fixé à 550 000 000 €, divisé en 55 000 000 actions de 10 € entièrement libérées.



III - DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 550 000 000 euros Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge 437 667 371 R.C.S. Nanterre



Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 550 000 000 euros Siège social : 12, Place des Etats-Unis, 92127 Montrouge cedex 437 667 371 R.C.S. Nanterre

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022

Mme Simona LO SINNO, Directeur Général Délégué de CREDIT AGRICOLE HOME LOAN SFH

DECLARATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 28 septembre 2022

— DocuSigned by:

LO SINNO Simona

488E7233A18646C...

Madame Simona LO SINNO Directeur Général Délégué